utionnaire ; ce n'est pas une chose indifférente que l'intrusion violente d'une tyrannie du plus bas etage, se substituant au plus juste, au plus légitime, au plus sacré des pouvoirs Il a déjà été démontré jusqu'à quel degré l'existence, l'intégrité de la souveraineté temporelle du Saint-Siége intéressent l'etat normal de l'Europe, le sort de la société moderne; l'indépendance de la foi et de la conscience de trois cent millions d'hommes répandus sur toute la surface du globe. Que si, de ces hautes considérations, on descend à l'examen des faits, se peut-il voir un spectacle plus honteux et plus dangereux à la fois que le succès insolent de cette poignée de démagogues, rivalisant d'audace et de lâcheté, triomphant par l'astuce, dominant par la peur, et ne se soutenant qu'à force de rapines? Reniés, aujourd'hui qu'ils ont jeté le masque, par ceux-là même dont ils ont été les auxiliaires, ils sont en lutte avec leur voisins du nord : au midi, ils cherchent à attiser la guerre civile dans les Etats d'un prince qu'ils n'ont pu renverser ; et ils osent encore parler de nationalité? C'est en promenant sur l'Italie la torche et le poignard qu'ils veulent prêcher la fraternité italienne ! C'est sur les ruines de Naples et du Piémont qu'ils veulent établir l'independance italienne ! Folie encore plus criminelle qu'elle n'est ridicule? Est-ce devant un pareil tableau que les cabinets européens pourraient encore hésiter ? Au nom de la nationalité que déshonorent les bandits de Florence et de Rome : au nom de la liberté dont les sicaires de la démagogie compromettaient le nom et l'avenir, par l'horreur qu'ils inspirent, en essayant de se couvrir de son égide ; au nom de l'ordre social pour qui leur domination est un scandale et un péril ; il est temps que les grandes puissances interviennent. Qu'elles agissent de concert et par les efforts de la diplomatie : qu'elles se contentent d'appuyer les démonstrations armées des nations catholiques du second ordre ; ou même qu'elles laissent aux royaumes italiens du nord et du midi le privilége de rétablir la situation normale de l'Italie du centre ; qu'ainsi l'intervention soit réalisée par la France, l'Autriche, la Prusse, la Russie et l'Angleterre tout ensemble ; ou bien qu'elle soit opérée par les troupes de l'Espagne, du Portugal, de la Belgique, appuyées par la présence d'une flotte française à Civita-Vecchia, et d'une armée française à l'entrée des Légations ; ou enfin qu'elle soit faite par Naples et la Sardaigne sous l'appui de la France et de l'Angleterre ; ce sont là des questions à débattre et qui peuvent être diversement résolues. Mais ce qui importe, c'est que l'œuvre soit accomplie, promptement et résolument. C'est que Rome et Florence, debarrassées de la minorité infime qui les tyrannise soient rendues à la liberté et à la véritable indépendance, celle du droit dans la paix et la justice !

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 23 MARS 1849.

AVIS IMPORTANT!!!

A NOS ABONNÉS.

Afin de pouvoir mieux rencontrer les vues de nos abonnés et répondre mieux à leur encouragement, nous nous sommes décidés à n'exiger que la somme de dix chelins courant, par année, pour chaque nouvel abonnement de nos abonnés actuels ; c'est-a-dire qu'un de nos abonnés actuels qui souscrira à une, deux, trois, six, dix copies de plus, n'aura à nous payer pour chacune d'elles que 10 chelins par an au lieu de vingt chelins. Nous espérons par ce moyen rencontrer les désirs de ceux qui nous encouragent, et leur faciliter les moyens de faire circuler d'avantage les *Mélanges Religieux*, dont ils doivent sentir l'utilité aujourd'hui plus que jamais.

POUVOIR TEMPOREL DU PAPE.

(SECOND ARTICLE.)

Nous nous contenterons aujourd'hui de donner la quatrième proposition, qui prouve que le Pape doit être libre et indépendant au dedans comme au dehors. C'est un magnifique article, qui se distingue par ses principes justes et ses idées élevées. Nous ferons voir mardi si les principes de l'*Avenir* sont conformes à ceux-ci. En attendant, nous annonçons à nos lecteurs, qui sans doute l'apprendront avec joie et consolation, que le sentiment religieux n'a pas diminué chez nos compatriotes, et que, pour preuve, plusieurs abonnés à l'*Avenir* dans les paroisses et villages de St. Hyacinthe, l'Assomption, Boucherville, etc., ont renvoyé ce journal-là, désolés qu'ils sont de ses mauvais principes. Nous les en félicitons ; ils n'ont fait que leur devoir ; ils ont agi en catholiques.

—Maintenant, voyons comment est traité la 4e. proposition :

"M. Thiers a écrit dans son Histoire du *Consulat et de* "l'*Empire*: "L'institution qui maintient l'unité de la "foi, c'est-à-dire le Pape, gardien de l'unité catholi- "que, est une institution admirable. On reproche à "ce Chef d'être un souverain étranger. Ce chef est "étranger, en effet, et il faut en remercier le Ciel. "Le Pape est hors de Paris, et cela est bien ; il n'est ni "à Madrid, ni à Vienne, et c'est pourquoi nous suppor- "tons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on "est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à "Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à re- "cevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il "réside hors de chez soi, et qu'en résidant hors de chez "soi, il ne réside pas chez des rivaux, qu'il habite "dans cette vieille Rome loin de la main des Empe- "reurs d'Allemagne, loin de celle des Rois de France ou "des Rois d'Espagne, tenant la balance entre les Sou- "verains catholiques, penchant toujours un peu vers le "plus fort, et se relevant bientôt si le plus fort devient "oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela, et il "l'ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est "la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puis- "se imaginer. Je ne soutiens pas ces choses par entê- "tement de dévôt, mais par raison." Ces paroles, malgré quelques expressions moins vraies, sont dignes d'un esprit éminent, qui sait, quand il le veut, se dégager avec promptitude des préjugés étroits du temps et des hommes. Oui, le Pape doit être libre, indépendant, souverain ; mais il faut qu'il le soit non-seulement *au-dehors*, comme nous l'avons démontré, et comme M. Thiers vient d'en résumer les principales raisons ; il faut aussi qu'il le soit AU-DEDANS. Père commun de tous les fidèles et Roi de la grande famille des enfants de Dieu, la Providence l'a fait aussi Père et Roi d'un peuple choisi, d'une Cité privilégiée. Il se doit sans doute à leur bonheur, il doit leur dispenser, dans une juste proportion, les biens d'une liberté sage avec une administration régulière et paternelle. Et certes, l'immortel Pie IX, en mettant le pied sur la terre étrangère, a pu prendre solennellement à témoin ses trois millions de sujets et le monde entier, qu'il avait fait spontanément, pour le bonheur véritable et pour la liberté de son peuple, plus qu'aucun autre souverain de l'Europe. Mais si l'ordre est partout nécessaire avec la liberté, si un état normal et [illegible] la sécurité des peuples eux-mêmes, si le respect de l'autorité est la loi de la paix publique et la sauvegarde du droit social ; il est vrai de dire qu'à Rome les intérêts les plus sacrés de l'univers chrétien, le maintien de l'équilibre européen tout entier, demandent que le gouvernement temporel du Chef suprême de toute la Catholicité, soit indépendant et affranchi du jeu des factions intestines aussi bien que de l'influence des puissances étrangères. Il est manifeste en effet que si le Pape souffrait violence dans ses Etats, que si les caprices de la multitude ou les prétentions audacieuses des partis le courbaient sous une action perturbatrice et tyrannique, à cet instant la sécurité de l'Eglise tout entière serait profondément ébranlée. Tous les Etats chrétiens qui ne peuvent pas, et avec raison, tolérer que le Pape appartienne à une autre puissance qu'à lui-même, se sentiraient blessés, si le poignard à la main, l'émeute triomphante venait assiéger dans son palais l'héritier du Pontificat sacré, et du Principat que la Providence y attache depuis quatorze siècles ; si, après avoir assassiné son ministre, elle le provoquait à vendre sa maison, d'égorger ses plus fidèles serviteurs, et ne lui proposait leur vie sauve qu'au prix d'une abdication forcée, et du sacrifice de droits inaliénables ; ce serait fait non-seulement des états pontificaux, mais de la sécurité, de la dignité, de la liberté du gouvernement de l'Eglise universelle. Alors nous verrions ou du moins nous aurions voir un ministère né de l'assassinat et de la révolte, parler, agir, décréter au nom du Souverain-Pontife ; nous pourrions voir abolir sous son manteau sacré l'usurpation hypocrite des droits inhérents à l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ : nous pourrions voir des lois ecclésiastiques faites par une assemblée laïque et rebelle, ou plutôt par une faction impudique et impie. Nous pourrions aussi voir proclamer *des critiques à outrance* contraires à l'antique discipline de l'Eglise et à tous les droits de la hiérarchie sacrée ; nous pourrions voir enfin l'éducation de la jeunesse livrée à un monopole subversif des droits de la religion et de la famille. Et la raison de tous ces excès, il n'y en aurait qu'une, c'est que le Pape ne serait pas libre, indépendant et souverain à Rome. Nous savons bien que l'Hildebrand des Léon, des Grégoire, des Innocent et que le Successeur de Pie VI et de Pie VII, de ces Pontifes magnanimes qu'aucun revers n'a pu abattre, aucun assaut des passions, saurait, lui aussi, opposer un front calme aux passions des peuples. Nous le savons bien, le martyr au besoin rétablirait l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ, et son sang effacerait à jamais jusqu'à la dernière trace de ces lâches usurpations et sacrilèges. Mais grand Dieu ! quel scandale pour toute l'Italie, que ces choses aient été tentées sous les yeux du Pontife ! Quelle douleur qu'il ait été réduit pendant ce temps à presser son crucifix sur sa poitrine en protestant contre la violence ; et que relégué au fond d'un jardin solitaire le Souverain Pasteur des âmes ait dû, la face prosternée contre terre, dans ce nouveau Gethsémani, boire le calice de sa Passion jusqu'à la lie la plus amère ! Non, non, c'en est assez, c'en est trop. A Rome plus qu'ailleurs, non-seulement à raison des intérêts les plus élevés et les plus universels, mais à raison des convenances divines elles-mêmes, que l'impiété ou la déraison seules peuvent méconnaître, il faut, comme l'avait voulu Pie IX, il faut à Rome plus qu'ailleurs l'indépendance réelle du Souverain, alliée, dans une généreuse et prudente économie, au bonheur véritable et à la sage liberté des peuples. Il le faut, parce qu'il faut que l'univers catholique soit respecté dans son Père et son Roi !

"Et, s'il était nécessaire d'ajouter quelque chose à ces raisons si claires et si fortes, croit-on, par exemple, que la liberté des Congrégations sacrées, chargées de répondre chaque jour à toutes les consultations du monde chrétien : croit-on surtout que la liberté de l'élection du Souverain-Pontife et l'indépendance du Conclave qui doit la faire, n'importent pas à la sécurité de l'Eglise et aux exigences légitimes, impérieuses de toutes les nations chrétiennes ! Croit-on qu'il soit tolérable à nos âmes de voir des assassins et des émeutiers entourer le Quirinal, disperser le Sacré-Collége, faire mourir le Pape de douleur, et lui préparer un successeur ? Croit-on que nos consciences trouveraient alors une consolation suffisante à penser que la Papauté et la sainte Eglise catholique ont des promesses d'immortalité ! et qu'enfin, puisque la Providence veille toujours, nous pouvons demeurer en paix et dormir tranquilles? Eh bien, non ! Nous l'avouerons humblement ; la béatitude de notre foi ne va pas jusque-là ! Mais, je le sens, l'insistance ici lasserait nos lecteurs, elle fatigue maplume. Voici, du reste, à cet égard, ce que pensait naguère au milieu même des préventions du protestantisme, un historien célèbre, à qui la droiture de son esprit et de son cœur a mérité depuis la bénédiction de Dieu. M. Hurter écrivait dans sa *Vie d'Innocent III*: "La sû- "reté du pays et de la ville, d'où le Souverain-Pontife "doit veiller au maintien et à la conservation de l'E- "glise dans toutes les autres contrées, est une des con- "ditions essentielles pour remplir les devoirs d'une po- "sition si élevée. Comment, en effet, le Pape pourrait- "il planer sur tant de relations diverses, donner conseil "et assistance, prendre des décisions dans les affaires "innombrables de toutes les Eglises, veiller à l'exten- "sion du royaume de Dieu, repousser les attaques con- "tre la foi, parler librement aux rois et aux peuples, s'il "ne trouvait le repos dans sa propre maison ; si les "complots des méchants le forçaient à concentrer sur ses "propres Etats le regard qui devait embrasser le mon- "de ; à combattre pour le soin de son propre salut et "de sa liberté, ou à chercher en fugitif protection et "asile chez l'étranger ?"—"Nous le disons," écrivait encore dans le *Courrier Français* un publiciste qui a marqué sa place dans les rangs de l'opinion démocratique la plus avancée, "nous le disons franchement, les "puissances catholiques ont un intérêt réel, considéra- "ble, un intérêt pris dans leur propre sécurité et leur "propre conservation, à ce que l'autorité temporelle "des Papes soit maintenue dans la métropole de leur "Souveraineté spirituelle. Lorsque la déposition du "Chef de l'Eglise, comme Souverain temporel, peut en- "traîner dans les sociétés tant de malheurs, tant de dé- "sastres, lorsqu'elle peut avoir pour conséquence la "ruine d'une institution universelle, du salut de la- "quelle dépendent le repos des consciences et la paix "du monde,—n'est-on pas conduit à se demander si, au "nom de son indépendance, un petit peuple qu'une "main étrangère a seule élevé, et que des mains étran- "gères ont seules soutenu au rang des Etats, peut pré- "tendre, à bon droit, qu'à lui seul il appartient de pren- "dre souverainement une décision si redoutable ?"— C'est ce que le courageux et infortuné comte Rossi disait encore avec plus d'énergie aux Romains : "Quant "au trône pontifical, la chose est plus sérieuse encore. "L'indépendance du Souverain-Pontife est sous "la garantie commune de la conscience des catholi- "ques. Rome, avec ses monuments élevés par les "trésors de l'Europe entière ; Rome, centre et tête du "catholicisme, appartient aux Chrétiens encore plus "qu'aux Romains mêmes. Tenez-vous bien pour "avertis que NOUS NE VOUS LAISSERONS PAS DÉCAPITER "LA CHRÉTIENTÉ, et réduire le Pape fugitif à deman- "der un abri qu'on pourrait faire payer cher à sa liber- "té." (*Revue des Deux-Mondes*, tome 24. 15 décembre 18-8, page 1837.)

"Il y a dans tout ceci une grande considération que nous n'avons pas touchée jusqu'à présent : nous ne pouvons la passer sous silence. Il faut que le Pape soit libre, indépendant, souverain au-dedans et au-dehors ; au-dedans, pour l'être au-dehors : nous voyons d'en voir les invincibles raisons. Mais il le faut encore, afin qu'il puisse demeurer toujours en bonne harmonie avec toutes les nations chrétiennes, garder au milieu de leurs querelles une neutralité conciliatrice, et être toujours sur la terre le vrai Prince de la paix, comme il convient au caractère divin qu'il représente. Car : il faut que le Père commun puisse toujours élever ses mains pures et pacifiques sur le mêlage relâte, faire descendre l'esprit d'union et de concorde entre les peuples chrétiens. La terre, dit saint Augustin, est quelquefois agitée par les guerres comme la mer l'est par les tempêtes. Le genre humain a ses orages ; la cité de Dieu, elle-même, paraît quelquefois entraînée dans un tourbillon de guerre universelle : qu'il y ait un moyen un peuple qui échappe au redoutable tourbillon, qu'il y ait au moins une cité d'où la pacification puisse venir (1) ! Sans doute les guerres sont inévitables parfois, et l'accomplissement, le devoir de la défense légitime ; mais, ajoute le saint Docteur, elles sont toujours un jeu sanglant des démons : *ludi Dæmonum. La condition de ceux qui font la guerre est quelquefois nécessaire. Mais la condition de ceux à qui la guerre est épargnée et qui l'épargnent aux autres est sans doute la plus heureuse.* Romains, entendez ces paroles : ne vous plaignez pas du noble et glorieux privilége que vous donne le Pontife-Roi, lorsqu'il vous affranchit des tristes nécessités de la guerre, et vous assure une tranquillité publique, honorable et toujours enviée dans tous les temps à ces nations chrétiennes ! Pour nous, c'est avec reconnaissance que nous nous associerons au vœu manifesté dans le sein de l'Assemblée nationale par un honorable représentant de la France (2) : "Croyez-vous que l'Etat ro- "main, ayant pour capitale la ville éternelle, avec les "intérêts catholiques qui s'y rattachent, ne soit pas "dans l'univers d'une toute autre importance que la "Belgique ? Pour moi, je suis convaincu qu'après les "événements déplorables et criminels qui viennent de "s'accomplir en Italie, à Rome, je suis convaincu, dis- "je, que ces intérêts vont commander l'attention la "plus profonde de toutes les puissances catholiques ; "je suis convaincu qu'il sortira de ces événements un "bienfait que j'invoque de tous mes vœux. Oui, que les "puissances chrétiennes fassent pour les Etats romains "ce qu'elles ont fait pour la Belgique ; qu'elle proclame- "ront la neutralité perpétuelle sous la garantie de toute la chré- "tienté : toutes les nations catholiques assureront au "Saint-Père sa permanence perpétuelle dans les Etats "qu'il tient de la puissance française depuis dix siè- "cles. Voilà mes vœux, voilà mon espoir. J'ai la "ferme croyance que les nations chrétiennes ne res- "teront pas sourdes à ce vœu, et qu'elles l'accomplis- "ront." (*Moniteur*, 30 novembre). Pour n'avoir pas toujours compris ces choses, non plus que les droits de la Religion et les intérêts sacrés de la liberté et de la justice, Napoléon sentit chanceler sa puissance. Certes ce fut une lutte mémorable que celle dans laquelle on vit le plus doux, le plus tendre et le plus clément des Pontifes aux prises avec le plus dur et le plus violent des Césars. Mais dans cette lutte, la force pacifique devait l'emporter : le droit de la paix et d'une neutralité sacrée devait triompher des saillies impétueuses du conquérant ; et, lorsque Pie VII, selon les paroles de M. de Maistre, sommé avec tout l'ascendant de la terreur de déclarer la guerre à l'Angleterre, répondit qu'*étant le Père commun de tous les chrétiens, il ne pouvait avoir d'ennemis parmi eux* ; lorsqu'après avoir dit ces paroles, l'invincible Pape, plutôt que de céder, aima mieux se laisser outrager, chasser, emprisonner, et commença enfin ce long martyre qui le fait encore aujourd'hui l'admiration du monde ; il fut à la fois la victime généreuse et le défenseur triomphant de ce principe tutélaire qui place le Siége apostolique et sa puissance temporelle dans une région supérieure d'indépendance et de paix. Vainement Napoléon s'emporta-t-il aux dernières violences : la force brutale du guerrier fut vaincue par la douceur indomptable de l'angélique Pontife. Vainement ensuite Napoléon, essayant la discussion théologique, disait-il à M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, en présence des Evêques catholiques rassemblés aux Tuileries : "*Je ne vous conteste pas la puissance spirituelle du Pape, puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ : mais Jésus-Christ ne lui a pas donné la puissance temporelle; c'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi Successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parce qu'il ne sait pas en user, et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. M. Emery, que pensez-vous de cela ?*" "*Sire*, répondit le prêtre, *Votre Majesté honore Bossuet, et se plaît à nous le citer souvent. Voici ses paroles, je les sais par cœur :* "Nous savons que les Pontifes romains possèdent aussi "légitimement que ce soit sur la terre des biens, et une "Souveraineté [*bona, jura, imperia*]. Nous savons de "plus que ces possessions, en tant que dédiées à Dieu, "sont sacrées, et qu'on ne peut, sans commettre un "sacrilège, les envahir. Le Siége apostolique possède "la souveraineté de la ville de Rome et de ses Etats, "afin qu'il puisse exercer sa puissance spirituelle dans "tout l'univers PLUS LIBREMENT EN SÉCURITÉ ET EN PAIX "(*Liberior ac tutior.*) NOUS EN PÉTITIONS NON-SEULE- "MENT LE SIÉGE APOSTOLIQUE, MAIS ENCORE TOUTE L'É- "GLISE UNIVERSELLE : *et nous sollicitons de toute l'ardeur "de nos vœux que ce Principat sacré demeure à jamais sain "et sauf en toutes manières.*" Napoléon vaincu se retira. Quelques Evêques ayant voulu lui dire "que "M. Emery, accablé d'un grand âge, lui avait peut- "être déplu." "Vous vous trompez, reprit-il, je ne "suis pas irrité contre l'abbé Emery ; il a parlé com- "me un homme qui sait et qui possède son sujet ; "c'est ainsi que j'aime qu'on me parle." Puis en sortant, il salua M. Emery avec une politesse pleine d'estime et de respect. Bien de plus noble à avoir rendu ce témoignage courageux à la Papauté captive. M. Emery, âgé de soixante-quinze ans, que sa longue et heureuse active carrière ne pouvait se terminer plus glorieusement, il devait bien ni devoir les hommes. Malheureusement les conseils de M. Emery n'ont été invoqués trop tard. Mais oublions ces regrets : la Providence a ses voies qui ne sont pas les nôtres. Chaque temps a ses épreuves et ses secours. Chose étrange ! Le neveu de Napoléon, le Président élu de la République française, vient d'écrire au représentant du Successeur de Pie VII : "La souveraineté temporelle du "chef vénérable de l'Eglise est intimement liée à l'é- "clat du catholicisme comme à la liberté et à l'indé- "pendance de l'Italie."

(1) L'intérêt du genre humain, dit Voltaire, demande un frein qui retienne les souverains et qui mette à couvert la vie des peuples : ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, dans les mains des Papes. Ces Premiers Pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu sur la terre.

(*Essai sur l'hist. gén.*, ch. 60.)

Je serais d'avis, dit Leibnitz, d'établir à Rome même un tribunal (pour juger les différends entre les princes), et d'en faire le Pape président ; comme, en effet, il suffisait autrefois figure de juge entre les princes chrétiens. Voilà des projet, qui réussiront aussi aisément que celui de M. l'abbé de Saint-Pierre [le projet d'une paix perpétuelle en Europe]. Mais puisqu'il est permis de faire des romans, pourquoi trouverons-nous mauvaise la fiction *qui nous ramènerait le siècle d'or* ? (Deuxième lettre à M. Grimaret. *Œuvres de Leibnitz*, tome v, page 65)

(2) M. Charles Dupin.

LES RÉSOLUTIONS DE M. CHAUVEAU.

Mardi, les résolutions de M. Chauveau, pour protester *de nouveau* contre l'acte d'union, et faire un recensement de la population de la province du Bas-Canada aux fins du fonds consolidé, ont été discutées. M. Chauveau a ouvert les débats, en faisant connaître le but de ses résolutions, et en disant bien clairement qu'il serait prêt aujourd'hui à donner au Haut-Canada un plus grand nombre de représentants que le Bas-Canada, s'il était constaté que la population de celui-ci fût réellement supérieure. M. Chauveau a insisté pour le quart d'heure que ce nombre égal de représentants fût pour elles provisoire, bien qu'il fût d'abord une injustice envers le Bas-Canada, est aujourd'hui la seule chose possible de la conservation des institutions françaises dans ces deux provinces, et contre l'opposition que l'une ou l'autre pourrait faire à ce que l'une ou l'autre province pourrait vouloir exercer entre sa sœur province. Tout cela a échappé à M. Chauveau, ou plutôt il l'a mis de côté, pour se donner le plaisir de protester de nouveau contre l'acte d'union, et faire remettre à plus tard un changement avantageux dans la représentation du pays. L'hon. M. Lafontaine lui a succédé, et dans un discours plein de bon sens, de logique et de patriotisme, il lui a fait voir l'inutilité de sa démarche actuelle, et les avantages immenses pour le pays du projet de loi qu'il proposait pour l'augmentation de la représentation en ce pays. (Nous donnerons ce discours en entier dans notre prochaine feuille, voulant aujourd'hui entendre quelque peu nos lecteurs des deux intéressantes séances de mardi et de mercredi.)

M. L. J. Papineau a répondu à L'Hon. M. Lafontaine : mais çà a été dans ce langage violent et injurieux qu'il a adopté de tous temps, mais qui est surtout remarquable depuis son retour de la France. Selon M. Papineau les résolutions de M. Chauveau étaient parfaitement *opportunes* et basées sur des principes parfaitement justes. "Oui, s'est-il écrié, je suis *prêt* à voter aujourd'hui, si on le propose, pour le rappel de l'Union." Pauvre M. Papineau ! Et que nous donnerez-vous après avoir rappelé l'Union ? Vous ne voulez pas du gouvernement responsable ; par quoi remplacerez-vous le gouvernement actuel ? Par votre dictature, sans doute ? Grand merci. Consultez tous vos compatriotes ; ils vous diront qu'ils préféreraient à votre dictature celle du czar des Russies ou même de l'Empereur du céleste Empire. Il paraît qu'on a *bonne* opinion de vos idées gouvernementales et de la *douceur* du gouvernement dont vous seriez le chef ! ! Mais non, ce que vous voulez, c'est toujours la même chose : le changement, le trouble, le bouleversement, et, par dessus tout, le pouvoir pour vous et les vôtres. Pourtant, nous pensons que vous feriez bien de continuer à vous rappeler la fable du renard et du raisin, et de dire avec le premier : "Le raisin est trop vert."

Ce ne sont pas là toutes les *belles* idées de M. Papineau. "Les dernières élections, a-t-il ajouté, roulaient sur la question *mesquine* de savoir qui serait en place et qui ne le serait pas." Beau compliment à l'adresse du peuple, que M. Papineau semble aimer si fort ! Les Canadiens n'avaient à la dernière élection que des vues mesquines ; mais grâces en soient rendues à la Providence, l'Honorable Louis Joseph Papineau est de retour, il est revenu pour *sauver* le pays ! Il vous en avertit : "Les prochaines élections, dit-il, rouleront sur la question de l'Union. On mettra les candidats en demeure de dire, verbalement ou *même par écrit*, s'ils sont unionistes ou anti-unionistes." Vous voyez, Canadiens, avec quelle paternité M. Papineau veut agir. Il ne se fierait pas à la parole d'honneur d'un représentant ; il en exigerait un *écrit*. C'est là de l'aménité, c'est de la douceur,